

RAPPORT
ANNUEL

06
07



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Table des matières



Lettres de présentation	1
Rapport du président	2
Structure organisationnelle de l'OUQ	6
Le bureau 2006-2007.....	6
Comité administratif 2006-2007.....	6
Les employés de l'OUQ.....	7
Activités du bureau	8
Assemblée générale annuelle des membres.....	8
Réunions du bureau et du comité administratif.....	8
Liste des principales résolutions adoptées par le bureau :.....	8
Renseignements généraux	11
Cotisations pour l'exercice 2006-2007.....	11
Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'ordre.....	11
Rapport du syndic	12
Rapport de la déléguée au conseil interprofessionnel du Québec	14
Rapport d'activités des comités statutaires	16
Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation.....	16
Comité des admissions.....	17
Comité d'inspection professionnelle.....	18
Comité de révision des plaintes.....	19
Comité de discipline.....	19
Comité de la formation des urbanistes.....	20
Conseil d'arbitrage des comptes.....	20
Comité de formation continue.....	20
Rapport d'activités des autres comités	22
Comité consultatif sur la déontologie.....	22
Conseil du paysage québécois.....	22
Comité « urbanistes en herbe ».....	23
Comité éditorial de la revue « urbanité ».....	26
Rapport des vérificateurs	28
États financiers au 31 mars 2007	29

Lettres de présentation



Montréal, le 1^{er} juin 2007

Monsieur Jacques P. Dupuis

Ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute distinction.

Le président,

Robert Chicoine, urbaniste
Ordre des urbanistes du Québec

Montréal, le 1^{er} juin 2007

Monsieur Gaétan Lemoyne, Président

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,

Robert Chicoine, urbaniste

Québec, le 1^{er} juin 2007

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bur. 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jacques P. Dupuis

Ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec



Rapport du président

Président M. Robert Chicoine

L'année a été marquée par des changements importants au sein de l'administration de l'Ordre.

Réorganisation administrative

Le Bureau a entrepris la révision de son plan stratégique et la finalisation de sa réorganisation administrative découlant de l'engagement d'un directeur général en la personne de M. Claude Beaulac.

Création de deux nouveaux comités stratégiques

- **Comité des affaires publiques** ayant pour mandat de préparer les interventions et les positions de l'Ordre sur des dossiers d'intérêt public.
- **Comité consultatif sur les lois et règlements** ayant pour mandat de suivre l'évolution des lois et règlements provinciaux touchant l'urbanisme, notamment la LAU, de rédiger des mémoires à cet égard et de proposer au Bureau des positions et des actions relativement à ces sujets. À cet égard, le comité entend réunir des tables rondes pour traiter de chacun des thèmes abordés dans le cadre de cette révision de la LAU.

Participation à des tables de travail sur la révision de la LAU

Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a entrepris un processus de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) qui devrait se terminer en 2010. Dans le cadre de ses travaux, le MAMR a réuni trois tables de consultation.

Le MAMR a invité l'OUQ à prendre part à une de ces trois tables, celle regroupant les organismes professionnels, et il a demandé à l'OUQ, comme à chaque organisme participant, de lui faire part de ses attentes relativement à la révision de la LAU.

Dossier des activités réservées

Au fil des ans, l'OUQ a modifié son approche et sa stratégie afin de l'inscrire directement dans l'évolution du système professionnel québécois qui privilégie maintenant l'obtention d'activités réservées en lieu et place d'un champ de pratique réservée. Cette approche, plus ciblée, permet d'associer une pratique professionnelle à certaines activités spécifiques facilement reconnaissables par la population. Ainsi l'OUQ est passé du stade d'une demande de champ de pratique réservée (1998) à celui d'une demande d'activités réservées (2005).

À cet égard, l'OUQ a déposé auprès de l'Office des professions du Québec une demande de modification de l'article 37.1 du Code des professions du Québec pour y insérer des activités réservées pour les urbanistes.

Nouvelles publications

- **« L'urbaniste à votre service »**
Publication d'un document promotionnel sur la profession et ses champs de pratique. Cette publication vise principalement à informer les employeurs des services que peut rendre un urbaniste dans divers champs d'activité.
- **« Urbanistes en herbe » (Kid's Guide)**
Des demandes de financement et de subvention ont été présentées au MAMR et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin de couvrir les coûts de production et de diffusion de ce manuel didactique pour les enseignants du primaire. Le comité élabore actuellement un plan de communication à ce sujet. Le lancement officiel de la version française aura lieu à Québec, lors du congrès de juin 2007.
- **« Exercer la profession d'urbaniste »**
Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) a réalisé en collaboration avec l'OUQ un document expliquant la profession d'urbaniste, le cadre qui régit la profession et la façon de procéder pour accéder à la profession au Québec.

Formation des urbanistes-stagiaires

En 2007, l'Ordre débute la mise en place d'un programme de formation spécifique pour les urbanistes-stagiaires afin de permettre une formation professionnelle plus complète et complémentaire à la formation académique.

Première cérémonie de remise des permis

L'Ordre a accueilli 36 nouveaux membres en 2007 au cours de la première cérémonie de remise officielle des permis d'exercice qui a eu lieu le 15 février 2007 au Musée d'histoire de Montréal. L'OUQ entend ainsi établir une nouvelle tradition en renouvelant cette cérémonie à chaque année.

Partenariats

- **États généraux sur l'aménagement et l'urbanisme**
Les États généraux sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, organisés conjointement avec l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), ont rassemblé pas de moins de 500 intervenants de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour discuter des enjeux du développement du territoire en fonction des nouvelles réalités d'aujourd'hui. Dans la foulée de la révision de la LAU, ces États généraux se voulaient un lieu d'échanges permettant d'analyser les actions du passé,



d'examiner le présent et de préparer l'avenir au regard des grands phénomènes mondiaux, tels que les changements climatiques, les changements démographiques et la mondialisation.

- **Entente avec l'Institut canadien des urbanistes**
Les négociations d'une nouvelle entente d'affiliation entre l'Ordre et l'Institut canadien des urbanistes (ICU) se sont poursuivies. Celles-ci devraient se conclure en juin 2007. L'OUQ s'est engagé dans le projet d'amélioration continue des normes de qualification des urbanistes de l'ICU en collaboration avec les affiliés.
- **Congrès national conjoint ICU-OUQ**
Les préparatifs du congrès national conjoint ICU-OUQ qui se tiendra en juin 2007 se poursuivent. Plus de 800 participants sont attendus, dont un peu plus de 150 conférenciers.
- **Conférence interprofessionnelle de design du Québec (CIDQ)**
Le CIDQ a amorcé des rencontres avec les intervenants gouvernementaux, institutionnels et économiques afin de présenter ses objectifs et ses attentes en matière de collaboration multidisciplinaire en design au Québec. D'autre part, la CIDQ coordonne l'étude de repositionnement de l'Institut de Design Montréal, étude financée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).
- **Participation aux journées carrières** des programmes reconnus de l'Université Laval et de l'UQAM.
- **Hydro-Québec : « Guide des bonnes pratiques – Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels »**

Outre l'OUQ, l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), l'Association professionnelle des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), l'Association de la construction du Québec/Qualité habitation (ACQ/QH), l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ), l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) et la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) ont aussi collaboré à la réalisation de ce guide.

Dans la foulée de ce guide, l'UMQ, la FQM et l'OUQ ont également annoncé la création d'un comité conjoint qui procédera à la rédaction d'un règlement type à proposer aux municipalités afin de faciliter l'application des bonnes pratiques d'intégration proposées par le guide.

Rayonnement international

- **Relations avec les urbanistes français**
Le directeur général, M. Claude Beaulac, s'est rendu en France en novembre dernier afin de participer à des événements organisés par la **Société française des urbanistes**, la **Fédération nationale des agences d'urbanisme** et le **Conseil français des urbanistes**. Des liens ont également été développés avec l'**Office de qualification professionnelle des urbanistes**.
- **Préparation d'un dossier sur Montréal dans la revue « Traits urbains »** (revue française spécialisée en urbanisme)

L'OUQ a coordonné la visite à Montréal, du 16 au 21 janvier, de M. Jean Audoin, président de l'agence de presse Innovapresse. Celui est venu pour rencontrer les responsables de divers projets urbains majeurs à Montréal et les urbanistes qui y oeuvrent.



Structure organisationnelle

LE BUREAU 2006-2007

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	ENTRÉE EN FONCTION
<i>Du 1^{er} avril au 12 mai 2006</i>				
Claude Beaulac	président		suffrage universel des membres	1^{er} avril 2006
Robert Chicoine	administrateur	Montréal	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2006
Raphaël Fischler	administrateur	Montréal	suffrage du Bureau	1 ^{er} avril 2006
Jean Côté	administrateur	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2005
Louise Audet	administratrice	Est	suffrage du Bureau	1 ^{er} avril 2006
André M. Boisvert	administrateur	Ouest	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2006
Claude Gauthier	administratrice	Centre	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2005
Jean-Paul Gaumond	administrateur		nommé par l'Office des professions	1 ^{er} avril 2005
Georges Roy	administrateur		nommé par l'Office des professions	1 ^{er} avril 2006
<i>Depuis de le 12 mai 2006</i>				
Robert Chicoine	président		suffrage du Bureau	12 mai 2006
Claude Gauthier	administratrice	Montréal	suffrage du Bureau	12 mai 2006
Raphaël Fischler	administrateur	Montréal	suffrage du Bureau	1 ^{er} avril 2006
Jean Côté	administrateur	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2005
Louise Audet	administratrice	Est	suffrage du Bureau	1 ^{er} avril 2006
André M. Boisvert	administrateur	Ouest	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2006
Donald Bonsant	administrateur	Centre	suffrage du Bureau	15 sept. 2006
Jean-Paul Gaumond	administrateur		nommé par l'Office des professions	1 ^{er} avril 2005
Georges Roy	administrateur		nommé par l'Office des professions	1 ^{er} avril 2006

LE COMITÉ ADMINISTRATIF 2006-2007

<i>Du 1^{er} avril au 12 mai 2006</i>	<i>Depuis de le 12 mai 2006</i>
Claude Beaulac	président
Robert Chicoine	vice-président
Jean Côté	trésorier
André M. Boisvert	administrateur
Jean-Paul Gaumond	administrateur nommé Robert Chicoine
Jean Côté	président
Claude Gauthier	vice-président
André M. Boisvert	trésorière
Jean-Paul Gaumond	administrateur
	administrateur nommé

LES EMPLOYÉS DE L'OUQ

M. Claude Beaulac, directeur général
 Mme Odette Michaud, directrice de la gestion administrative et Secrétaire de l'Ordre
 Mme Nathalie Corso, secrétaire administrative

Activités du bureau



Assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 15 septembre 2006 à midi, à l'Hôtel Holiday Inn Select, Salon Hibiscus, 99, av. Viger Ouest, à Montréal.

Réunions du bureau et du comité administratif

Le Bureau a tenu neuf réunions ordinaires au cours de l'année 2006-2007, aux dates suivantes :

- le 7 avril 2006
- le 8 mai 2006
- le 12 mai 2006
- le 23 mai 2006
- le 4 août 2006
- le 15 septembre 2006
- le 27 octobre 2006
- le 15 décembre 2006
- le 16 février 2007

Le Bureau n'a tenu aucune réunion extraordinaire.

Compte tenu du nombre de réunions du Bureau, le Comité administratif ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Liste des principales résolutions adoptées par le bureau

BUR.06.04.07.2 – Nomination de M. Raphaël Fischler à titre d'administrateur pour la région de Montréal

BUR.06.04.07.3 – Nomination de Mme Louise Audet à titre d'administratrice pour la région de l'Est

BUR.06.04.07.6.3 – Nomination du Comité administratif pour 2006-2007 : M. Claude Beaulac, président, M. Robert Chicoine, vice-président, M. Jean Côté, trésorier, M. André M. Boisvert, administrateur et M. Jean-Paul Gaumont, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

BUR.06.04.07.8.1 – Nomination de M. Georges Roy, administrateur nommé, au Comité de révisions des plaintes

BUR.06.05.08.6 – Adoption du budget 2006-2007

BUR.06.05.12.3 – Nomination de Mme Danielle Pilette à titre de représentante de l'OUQ au Conseil interprofessionnel du Québec pour 2006-2007

BUR.06.05.12.7.1a) – Acceptation de la démission de M. Claude Beaulac à la présidence de l'Ordre

BUR.06.05.12.7.1b) – Désignation de M. Robert Chicoine à la fonction de président de l'Ordre en remplacement de M. Claude Beaulac ; désignation de M. Jean Côté à la fonction de vice-président et de Mme Claude Gauthier à titre d'administratrice pour la région de Montréal, en remplacement de M. Robert Chicoine, et de trésorière

BUR.06.05.12.7.1c) – Engagement de M. Claude Beaulac à titre de directeur général de l'Ordre

BUR.06.08.04.3.7.1 – Adoption de la date de l'assemblée générale annuelle des membres

BUR.06.08.04.3.7.2 – Augmentation de la cotisation selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de 2005, à savoir + 3 %

BUR.06.08.04.3.8 – Approbation du projet d'entente cadre d'affiliation entre l'Ordre des urbanistes du Québec et l'Institut canadien des urbanistes

BUR.06.08.04.4.2 – Adoption de la politique de capitalisation des immobilisations

BUR.06.09.15.3.1 – Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

BUR.06.09.15.3.2 – Approbation des états financiers vérifiés au 31 mars 2006

BUR.06.09.15.3.3 – Nomination des vérificateurs pour l'exercice se terminant au 31 mars 2007

BUR.06.09.15.3.5 – Nomination de M. Donald Bonsant à titre d'administrateur pour la région du Centre

BUR.06.09.15.4.1 – Adoption du budget amendé 2006-2007

BUR.06.09.15.5.1 – Projet de modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cadre de la mise à jour du Code des professions et des lois professionnelles relativement aux dispositions applicables aux ordres, l'Ordre des urbanistes du Québec a transmis, au président de l'Office des professions du Québec, une demande de modification législative, par l'ajout de l'article 236.1, afin qu'elle soit inscrite au projet de loi omnibus.

BUR.06.09.15.6.1 – Délégation de pouvoir à Mme Odette Michaud, secrétaire du Comité de discipline, pour nommer les membres du Comité de discipline qui seront appelés à entendre une cause, parmi la liste des membres nommés par le Bureau



Activités du bureau

BUR.06.09.15.8.3 – Entente de partenariat entre l'Ordre des urbanistes du Québec et l'Institut canadien des urbanistes pour la tenue du congrès national qui se tiendra à Québec en 2007

BUR.06.10.27.6.2 – Nomination de M. Claude Beaulac à titre de délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec

BUR.06.10.27.6.3 – Appui à la nomination de M. Marcel Junius à l'Ordre National du Québec

BUR.06.10.27.14.2 – Formation du comité conjoint UMQ-OUQ dont le mandat portera sur la création d'un règlement type sur les branchements aériens

BUR.06.12.15.10.2 – Programme de cours – entente relative à la formation continue avec l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) et des conseillers en relations industrielles agréés (CRIA) du Québec

BUR.07.02.16.3 – Augmentation de la cotisation pour les urbanistes-stagiaires

BUR.07.02.16.6.1 – Adoption de la politique de nomination des membres siégeant sur les différents comités de l'Ordre

BUR.07.02.16.8 – Formation du comité consultatif lois et règlements

BUR.07.02.16.9 – Formation du comité affaires publiques

Renseignements généraux



Cotisations pour l'exercice 2006-2007

Membres réguliers	438.17 \$	Membres en congé parental	109.54 \$
Membres hors Québec	149.79 \$	Membres retraités de + 70 ans	- \$
Membres étudiants à temps plein	109.54 \$	Membres émérites	- \$
Membres sans emploi	109.54 \$	Contribution à l'Office des professions	17.10 \$
Membres retraités	109.54 \$		

Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre

Tableau à venir



Rapport du syndic

Membres

M. Claude Lavoie, syndic

M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

Au cours de la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, le cabinet du syndic a traité les dossiers suivants :

27 dossiers ouverts pour 29 membres visés dont :

- 1 décision de porter plainte,
- 24 décisions de ne pas porter plainte,
- 2 dossiers réglés par la conciliation du syndic,
- 1 dossier demeuré ouvert à la fin de cette période.

- Une citoyenne a déposé une plainte pour manque à son devoir contre un membre qui agit comme directeur d'un service d'urbanisme. Au cours de la première étape de l'enquête, la médiation a été efficace puisque la citoyenne a retiré sa plainte étant donné que son dossier a été réglé avec l'administration municipale.
- Un dossier de compte d'honoraires a été réglé à l'étape de la médiation et le citoyen a retiré sa plainte à la suite du règlement du dossier.
- Une requête en blâme pour manque d'intégrité a été déposée par un citoyen à l'encontre d'un urbaniste. Après enquête, la plainte a été jugée comme non fondée. Le plaignant a fait appel de cette décision du syndic et celle-ci a été maintenue par le comité de révision des plaintes.
- Une requête en blâme contre un membre qui, dans l'exercice de ses fonctions, aurait utilisé un langage irrespectueux contre un citoyen, a été amorcée lors de la précédente année. Elle a été entendue par le comité de discipline qui a trouvé le membre coupable et qui a prononcé une réprimande à son endroit.
- Une enquête sur une accusation de plagiat, enclenchée en février 2006 comme suite à une plainte déposée par un membre à l'encontre d'un autre membre, a fait l'objet d'une longue enquête qui a mené au dépôt d'un dossier au comité de discipline. Des délais ont été occasionnés par des requêtes soumises par le procureur d'une des parties. L'audition de cette cause devant le comité de discipline est fixée au mois de juin prochain.
- L'enquête sur le dossier de plagiat, cité au paragraphe précédent, a permis de découvrir que l'article 23 du Code de déontologie des urbanistes n'était que très peu appliqué par les urbanistes. Rappelons que cette disposition stipule que *l'urbaniste doit veiller à ce que tous les documents préparés par lui-même ou sous sa direction immédiate ou ceux auxquels il collabore l'identifient en tant qu'urbaniste*. Face à cette situation, le syndic a recommandé au Bureau d'aviser tous les membres de l'Ordre que ladite disposition était toujours en vigueur et qu'elle devait être respectée. Un communiqué a été publié par l'Ordre à ce sujet le 15 août 2006.
- Un membre a fait appel au syndic pour analyser un rapport où un autre membre se serait trouvé en situation de conflit d'intérêt. Après analyse, il s'est avéré qu'aucune plainte ne pouvait être portée.
- À quatorze reprises, des citoyens ont demandé des précisions sur des actes professionnels posés par des urbanistes et sur des situations de conflits d'intérêts potentiels. Aucune plainte officielle n'a découlé de ces consultations téléphoniques. Il faut souligner qu'une plainte doit être écrite pour que s'enclenche le processus d'enquête par le syndic.
- À sept reprises, des urbanistes se sont informés de l'interprétation de divers articles des règlements de l'Ordre en regard d'activités et de pratiques professionnelles. Les relations avec les collègues et la notion des conflits d'intérêts sont les thèmes abordés le plus souvent lors des conversations avec les membres. À quatre reprises, le syndic a participé aux travaux du comité consultatif de déontologie à titre de personne ressource.

Rapport de la déléguée au conseil interprofessionnel du Québec



Déléguée

Madame Danielle Pilette

Rappelons d'abord que le Conseil interprofessionnel du Québec regroupe les 45 ordres professionnels du Québec et qu'en vertu du Code des professions, son rôle consiste à collaborer avec le ministre responsable du système professionnel, en général le ministre de la Justice, ainsi qu'avec l'organisme de surveillance, soit l'Office des professions, pour assurer une protection optimale du public en matière d'exercices professionnels. Le Conseil fournit aussi de l'information tant aux ordres qu'au public sur l'environnement professionnel externe et sur les tendances et les problèmes tant systémiques que spécifiques aux différents secteurs d'activités professionnelles : santé et relations humaines, droit et affaires, génie et aménagement.

En 2006, malgré un projet gouvernemental initial de plus grande envergure, les modifications au Code des professions finalement adoptées se sont essentiellement concentrées sur le principe du droit à l'appel pour un requérant, ce qui impliquera une obligation pour les ordres de distinguer les instances décisionnelles de première instance et les instances de révision ou d'appel en certaines matières comme la reconnaissance de diplômes et de formations et l'admission. Il va sans dire que toutes les décisions rendues par les ordres doivent respecter divers principes reconnus par le système, notamment l'équité, la transparence et la prévisibilité; elles doivent donc correspondre à l'application de critères précis. Le processus d'évaluation conduit récemment auprès de chaque ordre tend à montrer que les règlements de l'Ordre des urbanistes sont explicites et énoncent clairement les critères, tant pour les équivalences que pour les admissions.

Depuis le début de l'année 2007, le Conseil interprofessionnel tient des consultations afin de recommander au ministre responsable une liste d'au moins cinq candidatures au poste de la vice-présidence de l'Office des professions. Le CIQ a établi des critères, dont celui des réalisations dans le système professionnel, et a nommé un comité de sélection. Le processus prend d'autant plus d'importance que la vice-présidente actuellement en poste, (originaire du secteur de la santé) a fait part de son intention de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Outre la question de l'intégration des personnes immigrantes, d'actualité constante depuis de nombreuses années, le système professionnel du Québec est interpellé par les changements induits récemment par le gouvernement du Québec dans des

instances sectorielles proposant des orientations et produisant des avis quant aux grands enjeux sociétaux. Le gouvernement tend en effet à accroître l'imputabilité de ces instances-conseils et à leur donner une nouvelle visibilité, ainsi qu'une nouvelle unicité et une proximité des opérations, à l'instar de la formule qui a cours aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Il en va ainsi, dans le domaine de l'aménagement, pour le forestier –en –chef qui a pour mandat de déterminer la possibilité forestière, d'élaborer le manuel d'aménagement, de conseiller le ministre des Richesses naturelles et de la Faune et de proposer des exigences particulières pour des catégories d'exploitants. Il en va aussi ainsi pour le commissaire à la santé et au bien-être, nommé en 2006, dont le mandat est d'informer, de consulter, d'apprécier et de recommander par rapport à différents enjeux comme l'équilibre, tant entre les générations qu'entre la santé physique et mentale, l'acharnement thérapeutique, l'euthanasie, etc... Le commissaire à la santé et au bien-être a pour objectif d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale. Il se substitue à l'ancien conseil de la santé et du bien-être et au conseil médical du Québec. Il semble que, face à la complexification et à la médiatisation des enjeux, le gouvernement, pour certaines instances-conseils, favorise maintenant moins l'exploration de problématiques d'intérêt scientifique, qui conviendraient davantage à la mission universitaire, que la dépolitisation de certains débats, leur légitimation et l'élaboration de solutions par un professionnel chevronné avec l'appui de la profession ou des professions pertinentes et l'émergence de processus citoyens à leur propos. Cette évolution paraît très positive et prometteuse.

Enfin, l'Office des personnes handicapées du Québec a souhaité rappeler aux ordres leurs obligations quant à la formation et à la sensibilisation de leurs membres en matière d'accessibilité. Au bénéfice particulier des urbanistes, notons que les récentes modifications à la Loi obligent les municipalités de plus de 15 000 habitants à l'élaboration de plans d'action annuels et que l'enjeu de l'accessibilité des immeubles construits avant 1976 est particulièrement important compte tenu de l'allongement de la vie et du vieillissement général de la population.



Rapport d'activités des comités statutaires

Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation

Membres

M. Iskandar Gabbour
Mme Danielle Pilette

Évaluation de dossiers

Le Comité a procédé à l'évaluation de trois demandes réparties comme ci-après, avec les recommandations afférentes.

Deux demandes d'équivalence de diplôme

- Diplôme de maîtrise en urbanisme obtenu à l'étranger : recommandation de reconnaissance d'équivalence de niveau maîtrise, conditionnellement à la réussite d'un cours précisément déterminé dans un programme universitaire reconnu par l'Ordre au Québec.
- Diplôme de maîtrise en sciences (planification et développement rural) obtenu au Canada, mais à l'extérieur du Québec : recommandation de ne pas reconnaître l'équivalence, en application du principe d'équité envers les candidats du Québec où une telle formation n'est pas reconnue par l'Ordre et en application de l'article 6 du Règlement sur les équivalences qui précise les matières requises. Dans ce cas, il est recommandé au candidat de demander son admission dans un programme reconnu par l'Ordre et d'y demander éventuellement des équivalences pour certains cours.

Une demande d'équivalence de formation

- Formation de baccalauréat au Québec dans un domaine connexe et formation en emploi en urbanisme : recommandation de reconnaissance équivalente au baccalauréat conditionnellement à la réussite de cours, dans 3 matières précisément déterminées, dans un programme universitaire reconnu par l'Ordre au Québec.

Autres travaux

Le Comité a examiné une proposition provenant de la direction générale de l'Ordre quant à la modification éventuelle du règlement sur les équivalences et la possibilité de la fusion du comité des équivalences avec le comité des admissions. Après étude, le Comité a soumis un rapport écrit résumant ses observations et ses positions; il s'est prononcé favorablement à l'esprit du projet de modification éventuelle, tout en émettant plusieurs commentaires, réserves et recommandations sur des points précis.

Sanctionnée le 14 juin 2006, la Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance des permis prévoit qu'un ordre doit déterminer par règlement une procédure de reconnaissance d'équivalence dont les normes sont fixées par règlement. Le règlement de l'OUQ sur les équivalences de diplômes et de formations répond déjà à cette exigence. Cependant, cette loi de 2006 prévoit aussi que la procédure de reconnaissance doit prévoir la révision de la décision par des personnes autres que celles qui l'ont rendue. Afin de répondre à cette exigence nouvelle sans recourir à la création de nouvelles instances, puisque le nombre de dossiers traités annuellement demeure très modeste, et en accord avec les positions du Conseil interprofessionnel du Québec à ce sujet, le comité des équivalences recommande au Bureau de l'Ordre une modification réglementaire qui aurait pour effet de lui permettre de rendre des décisions (première instance). Par conséquent, à la suite d'une telle modification de la procédure en matière de reconnaissance d'équivalence, le Bureau n'agirait plus qu'à titre d'instance d'appel pour les demandeurs d'une révision de la décision rendue par le comité des équivalences.

Comité des admissions

Membres

M. Pierre Blais, président
M. Jean Demers
M. Pierre S. Guertin
M. Michel Joly
Mme. Chantal Laliberté
M. Jacques Métivier
Mme. Danielle Pilette
M. Pierre Malo

Au cours de la dernière année, la composition du comité des admissions n'a pas été modifiée.

Le Comité s'est réuni à trois reprises afin de préparer et de corriger l'examen de novembre 2006. Il a complètement revu le contenu de cet examen par rapport à celui de 2005. Un sous-comité s'est réuni au début de 2007 afin de donner suite aux demandes de révision des résultats de l'examen de 2006.

Une révision importante du contenu de l'examen est prévue pour l'automne 2007.

Rapport d'activités des comités statutaires



■ Comité d'inspection professionnelle

Membres

M. François Cyr, président
 Mme. Danielle Cyr
 M. Gaëtan Demers, jusqu'au 15 janvier 2007
 M. Gilles McNeil
 M. Gilles Paré
 M. Serge Vaugeois
 M. André Boisvert, responsable nommé par le Bureau

Rappel de l'article 1 du règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Sélection des dossiers de la programmation 2006-2007

Un échantillon de 40 personnes a été choisi de façon aléatoire parmi les membres inscrits au tableau depuis 16 à 20 ans et qui n'avaient pas fait l'objet, précédemment, d'une inspection. Les 40 professionnels sélectionnés pour la programmation 2006-2007 proviennent de chacun des cinq principaux groupes d'emplois, répartis comme suit :

- 20 des villes et des municipalités régionales de comté;
- 11 des services professionnels;
- 4 des ministères gouvernementaux;
- 3 des organismes publics, para-publics et des institutions d'enseignement;
- 2 des secteurs commercial et industriel.

Travaux complétés en 2006-2007

Au cours de l'année qui se termine, le comité s'est réuni à deux reprises : les 15 décembre 2006 et 30 mars 2007. Aucune demande d'enquête particulière ne lui a été faite. L'inspection professionnelle a été complétée à la satisfaction du comité dans l'ensemble des 40 dossiers sélectionnés pour la programmation 2006-2007.

Rappel du contenu minimal du dossier d'inspection

Il est important de rappeler quels sont les documents qui font partie du dossier d'inspection professionnelle. Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire transmis avec l'avis d'inspection et que le membre de l'Ordre aura complété;

- une copie à jour du curriculum vitae; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par le membre de l'Ordre, produit sous sa supervision ou sa gérance, ou dont il a évalué et/ou commenté le contenu.

Dans le cas de ce dernier document, certains membres ont, comme par les années passées, informé le Comité qu'ils n'ont pas produit de document «d'urbanisme» dans les dernières années de leur pratique ou que leurs sphères d'activités ne comportent plus de liens évidents avec l'urbanisme ou la mise en valeur du territoire. Le Comité comprend qu'il peut en être ainsi. Toutefois, lorsqu'un membre de l'Ordre est invité à soumettre son dossier pour fins d'inspection professionnelle, il peut inclure les documents qu'il juge être les plus représentatifs du travail qu'il effectue. Ces derniers conviendront à l'analyse du Comité dans la mesure où ils auront été produits dans les cinq dernières années de calendrier précédent l'avis d'inspection et qu'ils reflèteront fidèlement les occupations professionnelles à l'époque de leur production.

Aussi, si un document transmis aux membres du Comité doit être retourné au membre de l'Ordre, ce dernier n'a qu'à le préciser dans sa note de transmission. Le Comité ne conservera alors, dans les archives du dossier professionnel, que la référence des documents soumis pour son analyse. Aucune copie de texte, de rapport ou autre document transmis ne sera produite, ce qui respectera la relation professionnel / client.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre de l'Ordre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

Remerciements

Les membres du comité tiennent à remercier les candidats qui se sont prêtés au processus d'inspection professionnelle en 2006-07, qui ont donné suite à ses demandes d'informations additionnelles, et qui ont fait preuve de patience lors du traitement de leur dossier.

Le comité tient à souligner le départ de monsieur Gaëtan Demers qui a servi le comité d'inspection professionnelle depuis 2002. Monsieur Demers a été un membre clé durant la période de transition des membres au comité durant la programmation 2003-2004. Son dévouement auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec, avec sa participation à l'analyse de plus d'une centaine de dossiers d'urbanistes, ainsi que ses connaissances du processus d'inspection professionnelle au sein de divers ordres, ont été très appréciées. Il a contribué de façon significative à la continuité et à l'enrichissement du processus d'inspection professionnelle. Les membres du Comité l'en remercient.



Rapport d'activités des comités statutaires

■ Comité de révision des plaintes

Membres

M. Gérard Lemelin
M. Claude Simard
M. Georges Roy, administrateur nommé

Responsabilité :

Ce comité a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. (*Code des professions, art. 123.3, premier alinéa.*)

Au cours de la période 2006-2007, une réunion a été tenue et une demande de révision a été faite au Comité.

Ce dernier, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

■ Comité de discipline

Membres

Me Jean-Guy Gilbert, président
M. André Christin,
M. Frédéric Dufault
Mad. Ginette Roy
Mad. Odette Michaud, Secrétaire

Mandat

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité de discipline a été saisi de deux plaintes qui ont été transmises par le syndic de l'ordre dont :

- Une plainte transmise en 2005-2006 mais qui a été auditionnée en mai 2006, en relation avec l'article 17 du code de déontologie ; l'intimé visé a été déclaré coupable et s'est vu imposer une réprimande en plus du remboursement des frais et débours reliés à cette cause.
- Une deuxième plainte a été déposée et ce dossier sera traité au début de l'année financière 2007-2008, l'avis d'audition étant prévue pour le 18 juin 2007.

■ Comité de la formation des urbanistes

Membres

M. Bruno Bergeron, président
M. Michel Barcelo (jusqu'au 12 mai 2006)
M. Gérard Beaudet, (nommé le 12 mai 2006)
M. Claude Dubé
M. Jean-François Noël, (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec)

Aucune réunion n'a été tenue durant la période visée.

■ Conseil d'arbitrage des comptes

Président

M. Robert Cooke

Aucun dossier n'a été déposé au conseil d'arbitrage des comptes au cours de la période visée.

■ Comité de formation continue

Membres

M. Bernard McCann, président
M. Martin Pharand
Mme Marie-Claude Besner
Mme Claude Gauthier
Mme Christine Racine
Mme Sylvie Tanguay

Titre de la formation	Participants	Durée
Les droits acquis	69	7 h.
Des présentations visuelles	12	7 h.
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	44	7 h.
Rédactions persuasives	15	14 h.
Développement durable	24	7 h.
Déontologie et système professionnel	35	6 h.
Dynamiques commerciales	68	6 h.
Des présentations convaincantes	7	14 h.
Protection des rives	105	6 h.

Aucune de ces formations n'était obligatoire.

Rapport d'activités des autres comités



Comité consultatif sur la déontologie

Membres

M. Pierre Lachapelle, président
 Mme Marie-Claude Aubin
 M. Richard Brunet
 M. Jacques Chénier
 M. Jean-Paul Gravel
 M. Gilles Piché, jusqu'au 20 septembre 2006
 M. Normand Trottier
 M. Sylvain Villeneuve, jusqu'au 27 juin 2006

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

À ce titre, le Comité a formulé un avis écrit sur des questions de déontologie auprès d'un membre de l'Ordre qui en a fait la demande.

Le Comité s'est réuni à six (reprises au cours de l'exercice 2006-2007). Ses travaux ont touché principalement la notion de conflit d'intérêts en relation avec des situations concrètes découlant de la pratique des urbanistes.

Le Comité s'est aussi penché sur l'obligation qui est faite à l'urbaniste de s'identifier comme urbaniste sur les documents qu'il prépare lui-même ou qui sont réalisés sous sa direction immédiate. Le Comité a aussi réfléchi sur l'interprétation à donner à la notion de « client » dans les diverses pratiques professionnelles reliées à l'urbanisme, en fonction notamment du Code de déontologie de l'Ordre.

Conseil du paysage québécois

Président

M. David Belgue

Au cours de la dernière année, le conseil du paysage québécois a poursuivi ses efforts de réseautage des intervenants régionaux et professionnels qui s'intéressent à la protection et à la mise en valeur du paysage. Ses membres sont :

- les organismes régionaux :
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides;
- Comité du patrimoine paysager estrien;
- Ruralys (Bas-Saint-Laurent);
- Regroupement des agents et agentes de Villes et villages d'art et de patrimoine.
- les associations et ordres professionnels :
- Association des aménagistes régionaux du Québec;

- Association des architectes paysagistes du Québec;
- Ordre des agronomes du Québec;
- Ordre des architectes du Québec;
- Ordre des urbanistes du Québec.

De nouvelles fiches paysages illustrant des démarches exemplaires se sont ajoutées au Guide du paysage. Plus de 30 fiches paysages sont maintenant disponibles sur le **site web**. Le Conseil a tenu deux **formations** sur le Guide du paysage en 2006, à l'intention des groupes suivants :

- Comité du patrimoine paysager estrien (février 2006);
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agriculture Canada (décembre 2006).

Le Conseil a collaboré à l'organisation d'un colloque sur le thème « Identité des lieux et développement éolien » tenu à Rivière-du-Loup en juin 2006. Le président du Conseil a également participé aux ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, tenus à Gironne en Espagne en septembre 2006. Des échanges dans le cadre de cette activité ont permis de constater l'importance accordée à la protection et à la mise en valeur du paysage sur l'ensemble du territoire des pays signataires de la convention européenne.

Comité « Urbanistes en herbe »

Membres et collaborateurs

Mme Catherine Vachon, présidente
 Mme Gisèle Bourdages
 M. Stéphane Doré
 M. Nicolas Léonard
 Mme Brigitte Leroux
 Mme Chantal Letendre, stagiaire
 M. Jean Paré
 M. Pierre Pauzé
 M. Jason Prince, graphiste
 Mme Mélyny Roy, stagiaire
 Mme Maria-Eugénia Sahagun, stagiaire
 Mme Seraya Speer, stagiaire
 Mme Stéphanie Turcotte,

Depuis quelques années déjà, le monde de l'urbanisme tisse des liens avec les jeunes, ceux-là mêmes qui sont appelés à façonner le futur et devenir les citoyens de demain. Dans cette optique, l'Institut canadien des urbanistes a publié un manuel didactique pour les jeunes du primaire et du secondaire intitulé « Kid's Guide to Building Great Communities : A Manual for Planners and Educators ». Grâce à une entente entre l'ICU et l'OUQ, ce dernier a été chargé de traduire et d'adapter le guide au contexte québécois. Ainsi, naissait en 2003, le comité « Urbanistes en herbe » présidé de mains de maître par Catherine Vachon, urbaniste.



Rapport d'activités des autres comités

Ce projet de sensibilisation des jeunes québécois à l'urbanisme s'inscrit dans les efforts de l'OUQ visant à mettre en relief l'importance de l'urbanisme dans le développement durable de nos collectivités. Par ce projet, l'OUQ souhaitait non seulement offrir un outil pédagogique aux enseignants, mais également favoriser l'éveil des jeunes aux besoins de leur communauté, à leur rôle de citoyen et aux moyens dont ils disposent pour améliorer la qualité de leur milieu de vie. Par ailleurs, l'OUQ souhaitait également sensibiliser ses membres à l'importance de tenir davantage compte des jeunes dans leur pratique professionnelle.

Le guide est composé d'un manuel ainsi que de fiches d'activités s'inscrivant dans le cursus scolaire. Intitulé « Urbanistes en herbe : activités d'initiation à l'urbanisme - Guide de l'enseignement du primaire », il offre aux enseignants et aux urbanistes des idées et des exercices leur permettant de faire prendre conscience aux jeunes de leur environnement et des façons dont l'urbanisme peut permettre de développer des collectivités durables. Le guide a été adapté à la réalité québécoise avec l'aide du **Programme de soutien à l'école montréalaise** qui a libéré une enseignante à cet effet.

« Voir la ville avec des yeux neufs »

Le comité a conclu une entente avec le programme de l'**École montréalaise** et le Centre canadien d'architecture (CCA) pour le projet « Voir la ville avec des yeux neufs ». Ce projet consistait à sensibiliser les jeunes aux différentes perceptions que chacun peut se faire de la ville et leur faire prendre conscience des impacts et conflits que peuvent créer l'implantation de grands projets.

Les élèves ont effectué une visite au CCA pour voir l'exposition « Les années 60 : Montréal voit grand » et ont réalisé une carte mentale du centre-ville de Montréal. Par la suite, des urbanistes ont rencontré des élèves afin de les initier à certains concepts de l'urbanisme. Finalement, les élèves sont retournés au CCA afin de participer à une activité organisée autour de trois maquettes du centre-ville.

« Explorer les sensations urbaines »

Ce projet a connu un tel succès que le CCA et le programme de soutien à l'école montréalaise ont sollicité la participation du Comité pour le projet « Explorer les sensations urbaines » qui s'adressait aux écoles primaires situées en milieu défavorisé. Les objectifs du projet étaient de sensibiliser les jeunes aux différentes perceptions que chacun peut avoir de la ville, en recourant aux sens de l'ouïe, de l'odorat, du toucher et de la vue, et de leur faire prendre conscience des impacts qu'ont les décisions concernant l'aménagement du milieu. Le projet, construit autour de visites au CCA, d'expériences en classe et d'activités sur le terrain permettait aux élèves de réfléchir au développement de la ville en prenant conscience de leur rôle de citoyens dans un projet collectif, à

travers leur expérience vécue. Ce projet a également connu un franc succès auprès de tous les participants.

La prochaine participation de l'OUQ à un projet conjoint du CCA et du programme de soutien à l'école montréalaise aura lieu au printemps 2008. Ce projet aura pour sujet le Montréal souterrain et le comité Urbanistes en herbe devrait encore être chargé de l'organisation d'une visite.

Au Québec, il existe une multitude d'expériences qui s'ouvrent sur les jeunes et qui sont toutes aussi riches les unes que les autres. Le comité des urbanistes en herbe serait intéressé à connaître les expériences des membres de l'OUQ et les partager. Il lui fera plaisir de faire écho à ces expériences dans les prochaines parutions de la revue.

Le congrès annuel est l'occasion de promouvoir le guide dont la parution et la mise en ligne sont imminentes.

Préparons donc les citoyens de demain... avec le guide « Urbanistes en herbe : activités d'initiation à l'urbanisme - Guide de l'enseignement du primaire »

Comité éditorial de la revue « Urbanité »

Membres

M. François Goulet, président
Mad. Hélène Laperrière
M. Paul Arsenault
M. Pascal Lacasse, stagiaire
Mme Gabrielle Laflamme, étudiante en urbanisme
M. Mathieu Langlois
M. Serge Vaugeois
M. Claude Beaulac

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec et vitrine francophone de l'Institut canadien des urbanistes, *Urbanité* s'adresse à tous les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, qu'ils oeuvrent dans la pratique privée ou le secteur public. La revue est un outil de promotion pour l'Ordre, qui débordé du cadre des intervenants professionnels pour rejoindre des employeurs, des élus, des universitaires et leurs étudiants ainsi que de nombreux citoyens que l'aménagement et le développement durable intéressent. Ceci explique que le tirage d'*Urbanité* atteint maintenant 2 600 exemplaires dont 924 sont adressés aux membres de l'Ordre et 1 676 rejoignent des abonnés « externes ». Le Comité a revu la politique de diffusion d'*Urbanité* en 2007, rendant l'abonnement à la revue payant, sauf pour les membres et les étudiants.

2006 aura été une année de transition pour *Urbanité*, le Comité éditorial ayant dû se réorganiser à la suite du départ du directeur des communications de l'Ordre. Le Comité a

Rapport d'activités des autres comités



coordonné la publication de trois numéros, soit : « Les temps changent » en février 2006, « Un vent de changement » en septembre 2006 et le troisième « Catastrophes : prévenir et rebâtir » en décembre 2006.

Le Comité a poursuivi cette année ses efforts pour donner une plus grande visibilité aux réalisations de membres de l'Ordre, ce qui s'est traduit notamment par un suivi attentif de l'actualité en aménagement. Le Comité a rencontré en début d'année le nouveau président et a convenu avec lui d'accorder une plus grande place aux activités et nouvelles du bureau et des comités de l'Ordre. Cela se manifeste par la nouvelle chronique « Formation continue », le retour d'une page réservée au « mot du président » et une rubrique « Nouvelles de l'Ordre » plus étoffée et indépendante des actualités.

Le Comité fait une place aux contributions étudiantes. Il a accueilli cette année dans ses rangs une étudiante en urbanisme de l'UQAM, madame Gabrielle Laflamme (maintenant diplômée). Son talent lui a rapidement mérité une

chronique attirée, « Tendances ». Par ailleurs, l'Observatoire municipal du MAMR s'est aussi vu accorder une chronique régulière.

Le Comité s'est donné comme objectif de publier 4 numéros en 2007. Outre les dossiers « Familles » et « Rayonnement » déjà publiés, un numéro « Retour sur le congrès » est en préparation, ainsi qu'un autre qui abordera la thématique « Usages, conflits et opportunités ». En plus des contenus thématiques, Urbanité souhaite continuer de présenter des textes d'actualité et d'opinion, des chroniques régulières sur les publications récentes et sur les sites Internet d'intérêt, la chronique juridique et celle du regard sur le passé. À cela s'ajoute des présentations sur diverses réalisations en urbanisme, qu'elles soient à l'échelle municipale ou régionale, québécoise, canadienne ou internationale. Pour y parvenir, Urbanité continuera de dépendre des textes que les urbanistes et autres professionnels et auteurs voudront bien lui soumettre.



Rapport des vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton 

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.L.
Comptables agréés

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2007 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution des surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.L.

Comptables agréés

Longueuil
Le 30 avril 2007

Édifice Richeleu
Bureau 300
370, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3Z6
Téléphone : 450 679-5110
Télécopieur : 450 679-7596
www.rcgt.com

Membre de Grant Thornton International

États financiers

au 31 mars 2007



Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007		2006
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Cotisations - membres	306 800	307 666	296 014
Cotisations - stagiaires	18 000	20 895	18 178
Subventions - ministère des Affaires municipales	10 000	10 000	10 000
Opérations	99 693	151 901	102 173
Congrès	16 000		49 654
Intérêts	4 000	6 521	4 647
Adhésions	1 800	1 651	1 831
	<u>456 293</u>	<u>498 634</u>	<u>482 497</u>
Dépenses d'exploitation			
Salaires et charges sociales	187 677	191 142	196 919
Transport et communications	78 325	84 277	73 334
Services professionnels	77 126	68 405	82 155
Fournitures et impression	25 000	20 550	33 985
Charges locatives	42 500	42 443	40 707
Frais de représentation	7 000	8 407	6 602
Opérations	31 245	42 034	25 192
Congrès		8 345	33 453
Radiation d'immobilisations			1 040
Amortissement des immobilisations	6 500	8 172	6 217
	<u>455 373</u>	<u>473 775</u>	<u>499 604</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>920</u>	<u>24 859</u>	<u>(17 107)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



États financiers

au 31 mars 2007

Évolution des surplus

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007		2006
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	32 370	80 969	113 339
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(8 172)	33 031	24 859
Investissement en immobilisations	6 109	(6 109)	
Solde à la fin	30 307	107 891	138 198

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers

au 31 mars 2007



Bilan

au 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse		17 428
Dépôts à terme, 2,8 % à 3,25 % (2,5 % en 2006), échéant à différentes dates jusqu'en mars 2008	315 000	240 000
Débiteurs (note 3)	22 410	33 905
Frais payés d'avance	22 146	7 535
	<u>359 556</u>	<u>298 868</u>
Immobilisations (note 4)	30 307	32 370
	<u>389 863</u>	<u>331 238</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	13 217	
Créditeurs (note 6)	68 676	29 290
Cotisations perçues par anticipation	169 772	188 609
	<u>251 665</u>	<u>217 899</u>
SURPLUS		
Investis en immobilisations	30 307	32 370
Non affectés	107 891	80 969
	<u>138 198</u>	<u>113 339</u>
	<u>389 863</u>	<u>331 238</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur



États financiers

au 31 mars 2007

Notes complémentaires

au 31 mars 2007

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre des urbanistes du Québec est constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26). L'Ordre fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus de subventions. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de cotisations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme cotisations perçues par anticipation au passif du bilan.

Les droits d'inscription aux congrès, à la formation continue et au tournoi de golf sont constatés à titre de revenus lorsque l'événement a lieu.

Les revenus d'opérations et d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %

États financiers

au 31 mars 2007

**Notes complémentaires**

au 31 mars 2007

3 - DÉBITEURS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Comptes clients	19 506	27 829
Intérêts courus	2 904	
Taxes à la consommation à recevoir		6 076
	<u>22 410</u>	<u>33 905</u>

4 - IMMOBILISATIONS

	<u>2007</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	71 414	49 392	22 022
Équipement informatique	56 671	48 386	8 285
	<u>128 085</u>	<u>97 778</u>	<u>30 307</u>
			<u>2006</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	66 654	44 481	22 173
Équipement informatique	55 321	45 124	10 197
	<u>121 975</u>	<u>89 605</u>	<u>32 370</u>

Au cours de l'exercice, la société a acquis des immobilisations au montant de 6 109 \$ (23 831 \$ en 2006).

5 - OUVERTURE DE CRÉDIT

L'Ordre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire maximum de 20 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 % (7 %; 6,5 % en 2006) et renouvelable annuellement. Des dépôts à terme au montant de 20 000 \$ sont affectés à la garantie de cette ouverture de crédit bancaire.

6 - CRÉDITEURS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	51 146	29 290
Taxes à la consommation à payer	17 530	
	<u>68 676</u>	<u>29 290</u>

7 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.



États financiers au 31 mars 2007

Notes complémentaires

au 31 mars 2007

8 - ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en mars 2011, à verser une somme de 149 946 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 36 245 \$ en 2008, à 37 060 \$ en 2009, à 37 894 \$ en 2010 et à 38 747 \$ en 2011.

9 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Au cours de l'exercice, la société a acquis des dépôts à terme pour un montant total de 295 000 \$ (220 000 \$ en 2006) et en a cédé pour un montant total 220 000 \$ (180 000 \$ en 2006).

États financiers

au 31 mars 2007



Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(non vérifié)

	2007											2006		
	Adminis- tration	Admission	Vie démocra- tique	Congrès	Formation continue	Communi- cation et informa- tion	Syndic	Inspec- tion	Site Web	Relations, organismes et comités	Golf	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus														
Cotisations - membres	307 666											306 800	307 666	296 014
Cotisations - stagiaires		20 895										18 000	20 895	18 178
Subventions														
Subventions - ministère des Affaires municipales	10 000											10 000	10 000	10 000
Opérations	373	15 324			84 835	23 581				2 113	25 675	99 693	151 901	102 173
Congrès												16 000		49 654
Intérêts	6 521											4 000	6 521	4 647
Adhésions	1 651											1 800	1 651	1 831
	326 211	36 219	-	-	84 835	23 581	-	-	-	2 113	25 675	456 293	498 634	482 497
Dépenses d'exploitation														
Salaires et charges sociales	191 142											187 677	191 142	196 919
Transport et communications	8 683	11 645	14 868		22 123	15 285	4 174			7 004	495	78 325	84 277	73 334
Services professionnels	18 507				23 305	7 453	19 140					77 126	68 405	82 155
Fournitures et impression	8 401	640			259	11 250						25 000	20 550	33 985
Charges locatives	42 443											42 500	42 443	40 707
Frais de représentation			7 771							636		7 000	8 407	6 602
Opérations	15 232		2 725			365	(1 287)		1 008	167	23 824	31 245	42 034	25 192
Congrès				8 345									8 345	33 453
Radiation d'immobilisations														1 040
Amortissement des immobilisations	8 172											6 500	8 172	6 217
	292 580	12 285	25 364	8 345	45 687	34 353	22 027	-	1 008	7 807	24 319	455 373	473 775	499 604
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	33 631	23 934	(25 364)	(8 345)	39 148	(10 772)	(22 027)	-	(1 008)	(5 694)	1 356	920	24 859	(17 107)



Ordre des urbanistes du Québec

85, rue Saint-Paul ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) H2Y 3V4 | Téléphone 514 849-1177 | Télécopieur 514 849-7176 | www.ouq.qc.ca